

# Commune de LA VILLE DU BOIS

## Conseil Municipal

17 décembre 2019 à 19h15

### Ordre du Jour

<b>AFFAIRES GENERALES</b>	
1	Dérogation à la règle du repos dominical pour les commerces de détail 2020 : Avis
<b>FINANCES</b>	
2	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Approbation
3	Admission en non-valeur 2019
4	Collège Louise Weiss de Nozay – Subvention : Attribution pour achat de microscopes
5	Budget Ville 2019 : Décision modificative n°2
6	Comité des Œuvres Sociales (COS) : Attribution d'un acompte sur la subvention communale de fonctionnement pour l'année 2020
7	Autorisation donnée au maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget Ville 2020 - Modification
8	Débat d'orientation budgétaire 2020 : Présentation du rapport
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
9	Tableau des effectifs : Modification
10	Recrutement et rémunération des enseignants dispensant des études dirigées sur le temps périscolaire
11	Adhésion à la convention de participation au risque Santé proposée par le Centre de Gestion Interdépartemental
<b>EDUCATIF</b>	
12	Statuts de la Caisse des écoles : Modification
<b>ENFANCE / JEUNESSE</b>	
13	Projet Educatif Local : Révision
<b>URBANISME</b>	
14	Acquisition du terrain dit « ancien parking du personnel Carrefour » situé sur la parcelle AB n°5
15	Servitude de canalisation sur la parcelle AD n°332 au profit de la parcelle AD n°335
16	Parcelles cadastrées section AE n°807-809-811-778-782 sises rue de Gaillard/ voie des Postes: Régularisation d'emprise d'alignement et parkings (913m²) – Acquisition à l'euro symbolique
<b>INTERCOMMUNALITE</b>	
17	Communauté Paris-Saclay : Convention d'adhésion au service commun « systèmes d'informations » : Avenant n°1
18	Syndicat Intercommunal de la Région de Monthéry : Rapport d'activités 2018
<b>DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
- 2019DM49 : Marché d'exploitation PF P2/P3 des installations de chauffage, de production d'ECS, de	

climatisation et de traitement d'air des bâtiments communaux.

*Marché conclu avec ENGIE ENERGIE SERVICES pour une durée de 7 ans et 8 mois pour un montant de 502 333,89 € TTC,*

- 2019DM50 : Réalisation d'une micro-crèche : Lot 02 – Menuiseries intérieures – Avenant n°2  
*Avenant au marché conclu avec la société GIRARD OUVRAGES BOIS pour un montant additionnel de 484,08 € TTC suite à la réalisation de travaux modificatifs.*
- 2019DM51 : Réalisation d'une micro-crèche : Lot 03 – Cloison-Doublage-Faux plafond-Revêtement de sol souple-Peinture-Avenant n°2  
*Avenant au marché conclu avec l'entreprise PEINTECHNIC pour un montant additionnel de 1 260 € TTC suite à la réalisation de travaux modificatifs.*
- 2019DM52 : Réalisation d'une micro-crèche : Lot 04 – Equipements électriques – Avenant n°1  
*Avenant au marché conclu avec l'entreprise SEEGE pour un montant additionnel de 681,22 € TTC suite à la réalisation de travaux modificatifs.*
- 2019DM53 : Demande de subvention au titre du Contrat d'Aménagement Régional  
*Demande de subvention d'un montant de 1 000 000€ dans le cadre de la réhabilitation de l'école des Cailleboudes (ex Notre-Dame) et Ambroise Paré.*
- 2019D54 : Organisation d'un séjour à Métabief (25), Espace Mont d'or, proposé par le service éducatif, du 9 au 15 février 2020  
*Séjour de découverte du milieu montagnard et activités d'hiver, pour 24 enfants et 3 encadrants pour un montant de 14 448,50€ TTC avec une participation communale de 40%.*
- 2019D55 : Organisation de classes transplantées pour des élèves de CM1 de l'école Ambroise Paré, du mardi 16 au vendredi 19 juin 2020.  
*Séjour pour 3 classes élémentaires (75 élèves) et 12 encadrants, autour de la thématique musicale pour un montant total de 25 035.90€ avec une participation communale de 40%.*
- 2019D56 : Organisation de sorties de type « classes transplantées » pour 3 classes de l'école Ambroise Paré, entre mars et juin 2020.  
*Sorties à l'Ecurie des Chartreux avec transport en cars pour 3 classes élémentaires (72 élèves) pour un montant total de 7 120€ avec une participation communale de 40%.*

#### Droit de préemption urbain: Renoncement

- 80DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AL n°22 pour 1034m<sup>2</sup>
- 81DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AD n°82 pour 170m<sup>2</sup> Lot 7
- 82DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AD n°630 pour 318m<sup>2</sup> Lot 4
- 83DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AN n°732-733-737-743 pour 865m<sup>2</sup>
- 84DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AD n°238-239 pour 1080m<sup>2</sup>
- 85DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AE n°221-229 pour 323m<sup>2</sup>
- 86DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AN n°102 pour 334m<sup>2</sup>
- 87DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AN n°382-421 pour 1091m<sup>2</sup>
- 88DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AD n°685 Lot 7 pour 5524m<sup>2</sup>
- 89DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AD n°731 pour 488m<sup>2</sup>
- 90DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AD n°729-733 pour 470m<sup>2</sup>
- 91DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AH n°594 pour 346m<sup>2</sup>
- 92DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AE n°208 pour 92m<sup>2</sup>
- 93DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AL n°138 pour 594m<sup>2</sup>
- 94DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AI n°274 pour 612m<sup>2</sup>
- 95DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AN n°518-519-522-526 pour 741m<sup>2</sup>
- 96DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AK n°80 pour 383m<sup>2</sup>
- 97DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AE n°644 pour 1562
- 98DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AI n°581 pour 480m<sup>2</sup>
- 99DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AE n°255-256 pour 540m<sup>2</sup> Lots 1-6-7-10-11-5
- 100DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AO n°267 pour 930m<sup>2</sup>
- 101DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AD n°174-345 pour 906m<sup>2</sup>
- 102DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AK n°52-53 pour 706m<sup>2</sup> Lot 1 – A et B
- 103DIA2019 DIA – Immeuble cadastré section AE n°165 pour 154m<sup>2</sup>

#### **QUESTIONS DIVERSES**